



LIVRET D'INFORMATION

Vous venez de perdre un proche

CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

 Standard
01 39 63 91 33

 Chambre Mortuaire
01 39 63 81 40

 chambremortuaire.chv@ght78sud.fr

Présentation de la chambre mortuaire

Madame, Monsieur,

Vous venez de perdre l'un de vos proches; Au nom de tout le personnel de la chambre mortuaire nous vous prions de bien vouloir accepter nos condoléances et l'assurance de notre sympathie.

Ce livret vous est destiné et l'ensemble du personnel vous accompagnera dans vos démarches selon vos besoins.

La chambre mortuaire se situe sur le site de l'Hôpital André Mignot . Elle dispose de 3 salons de recueillement, d' 1 salle d'attente avec machine à café, toilettes et d' 1 bureau d'accueil où les agents de la chambre mortuaire vous reçoivent en entretien.

Horaires d'ouverture

La chambre mortuaire vous accueille du lundi au dimanche.

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à 17h30

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30

Dimanche et jours fériés : de 13h30 à 16h30

Aux heures d'ouverture, sonner puis avancer jusqu'au bureau

Formalités administratives et retraits de biens

Admissions Hôpital André Mignot

01 39 63 81 25

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 19h00

Samedi de 9h à 17h00

Ouverture Hôpital Richaud :

01 39 63 93 57

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30

Le personnel des admissions vous guidera dans vos démarches administratives. Il convient de vous y présenter avec les documents nécessaires :

- La carte d'identité ou la carte de résident ou le passeport
- La carte vitale ou son attestation de sécurité sociale
- La carte de mutuelle

Le personnel des admissions effectue la déclaration de décès dans les 24 heures réglementaires qui suivent le décès. Cette déclaration est transmise à l'officier d'état civil de la mairie du Chesnay (78) ou de Versailles (78).

Le retrait des biens déposés au coffre des admissions s'effectue aux horaires d'ouverture.

Ce service assure la conservation des objets de valeur (bijoux) et moyens de paiement (chéquier, carte bancaire, etc.) éventuellement détenus par le défunt lors de son hospitalisation.

Les représentants des cultes

Culte Catholique : 01 39 63 89 58

Culte Protestant : 01 39 54 75 01

Culte Israélite : 01 39 07 19 19

Culte Musulman : 01 39 53 06 06

Culte Bouddhiste : 06 79 91 96 21

Culte Orthodoxe : 01 39 69 39 62

Visites du défunt

Vous pouvez vous recueillir auprès de votre proche pendant les heures d'ouverture de la chambre mortuaire.

Pour une meilleure organisation, il est préférable de prévenir de votre arrivée.

Transport du corps sans mise en bière

Si vous souhaitez que le corps de votre proche soit transporté à son domicile ou vers une chambre funéraire extérieure à l'hôpital, le transport (sans mise en bière) devra impérativement avoir lieu **dans les 48 heures** suivant le décès.

Vous pouvez vous adresser aux professionnels de la chambre mortuaire qui vous donneront tous les renseignements utiles pour réaliser les démarches.

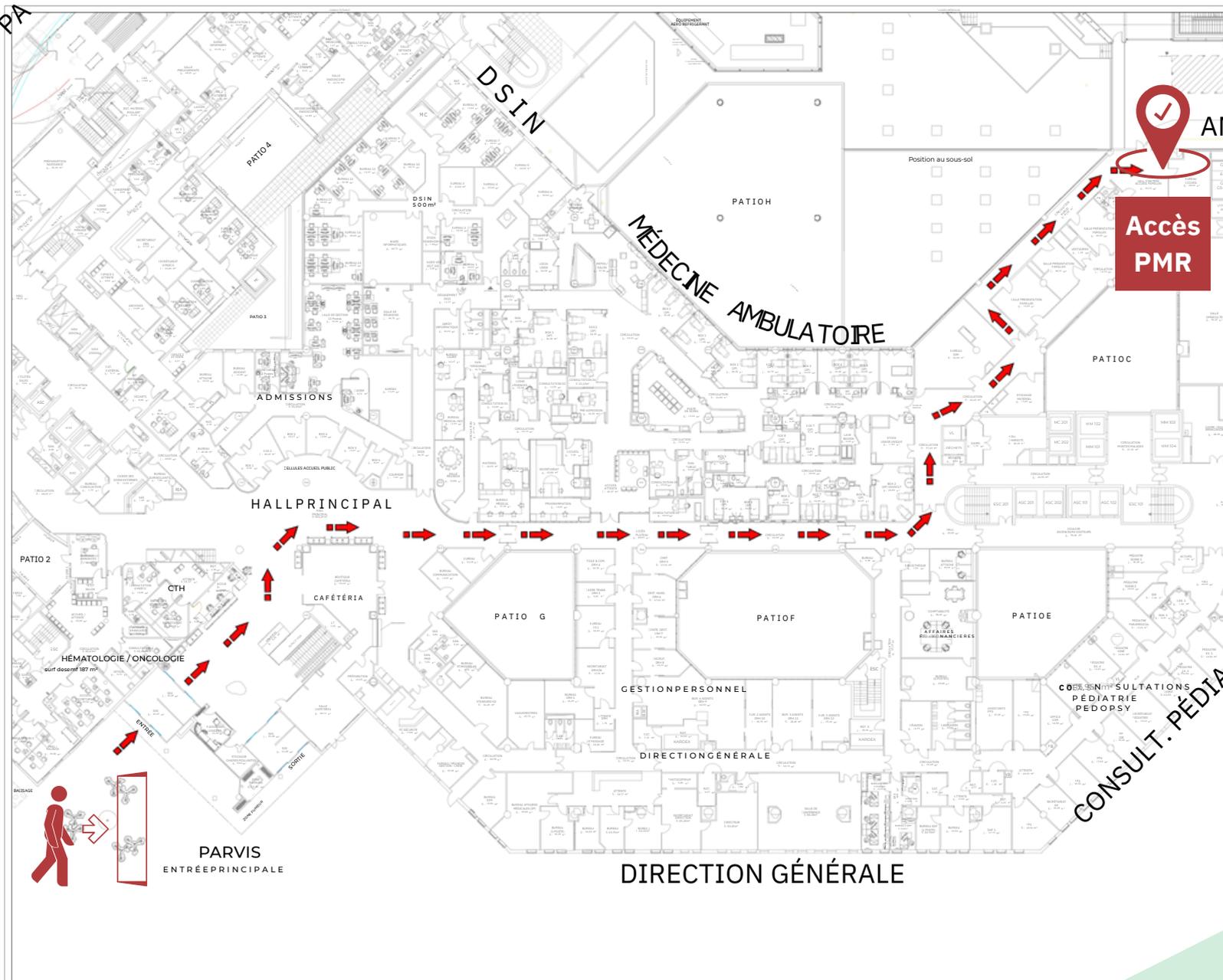
Obsèques et opérateurs funéraires

Les proches doivent choisir l'opérateur funéraire qui organisera les obsèques. Nous disposons d'une liste d'opérateurs funéraires agréés dans les Yvelines. Cette liste préfectorale se trouve dans la salle d'attente de la chambre mortuaire. Vous pouvez aussi y accéder en flashant ce QR Code



L'affichage réglementaire et les tarifs journaliers sont affichés à l'entrée de la chambre mortuaire.

PLAN & ACCÈS À LA CHAMBRE MORTUAIRE



Hôpital André Mignot
177 rue de Versailles
78150 Le Chesnay Rocquencourt

